

DECRET N° 2004-160 DU 29 MARS 2004

portant nomination au cabinet du Ministre
des Travaux Publics et des Transports.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004- 34 du 29 janvier 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

Sur proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mars 2004 ;

D E C R E T E :

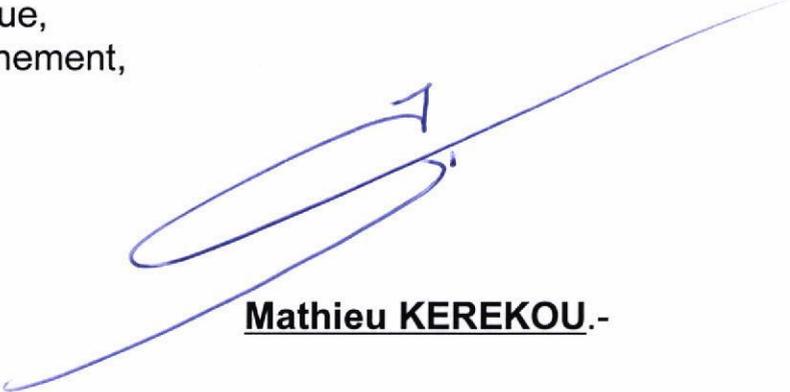
Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci- après au cabinet du Ministre des Travaux Publics et des Transports, les personnes dont les noms suivent :

- Secrétaire Général du Ministère : Monsieur Têlé David OLODO
- Secrétaire Général Adjoint
du Ministère : Monsieur Nounagnon Anatole
NOUNAWON
- Conseiller Technique aux
Transports Terrestres : Monsieur Flavien BALOGOUN
- Conseiller technique aux
Transports Maritimes : Monsieur Wenceslas Charles
AFOUDA

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

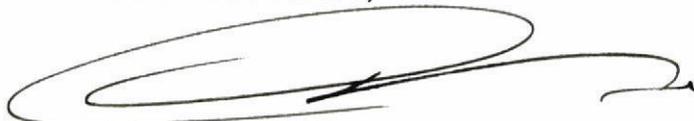
Fait à Cotonou, le 29 mars 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Ahamed AKOBI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 INTERESSES 04 JO 1.